



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 150 - 16.12.2021

En exercice ...28
Présents23
Votants28
Abstention0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
31. MOBILITÉ
PISTES CYCLABLES
Elaboration d'un schéma directeur cyclable

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 16 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE,

Rivedoux Plage : M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jérôme DUMOULIN (donne pouvoir à Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrick SALEZ), M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Marc CHAIGNE), M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU), Mme Anne PAWLAK (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Patrick SALEZ.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021150-DE
Reçu le 20/12/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 150 - 16.12.2021

En exercice ...28
Présents23
Votants28
Abstention0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
31. MOBILITÉ
PISTES CYCLABLES
Elaboration d'un schéma directeur cyclable

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'île de Ré, et notamment le 3^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment le 1) du 1^{er} groupe de l'article 5.2 qui définit le linéaire des chemins qualifiés d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la Commission environnement, mobilité et ordures ménagères du 29 novembre 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 décembre 2021,

Considérant que la Communauté de communes de l'île de Ré souhaite développer et promouvoir la pratique du vélo sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant qu'il y a intérêt à élaborer un document stratégique d'orientation de la politique cyclable sur l'île de Ré pour les dix prochaines années ;

Considérant que l'objectif d'un schéma directeur cyclable est de définir une stratégie de développement de la pratique du vélo à travers :

- l'élaboration du diagnostic du réseau cyclable existant et des pratiques associées,
- l'identification des attentes des usagers,
- la définition des enjeux autour de la mobilité à vélo,
- l'identification des aménagements à réaliser (tronçons complémentaires, stationnements, sécurisation etc ...),
- la réalisation de cartographies,
- l'identification de solutions pour inciter à la pratique du vélo,
- la réalisation d'un planning prévisionnel des actions à mener,
- l'estimation du budget alloué à chaque action ;

Considérant que la réalisation d'un schéma directeur cyclable permet de répondre à des appels à projets et d'obtenir des financements ;

Considérant qu'il y a intérêt à associer la population à la démarche d'élaboration de ce schéma ;

Considérant l'inscription à venir des crédits correspondants aux Budgets Primitifs ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021150-DE
Reçu le 20/12/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 150 - 16.12.2021

En exercice ...28
Présents23
Votants28
Abstention0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
31. MOBILITÉ
PISTES CYCLABLES
Elaboration d'un schéma directeur cyclable

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de prescrire l'élaboration d'un schéma directeur cyclable,
- d'approuver les modalités d'élaboration et de concertation suivantes :
 - Organisation d'ateliers thématiques ou géographiques auxquels participeront notamment les membres du Comité Consultatif Citoyen et des élus municipaux,
 - Mise à disposition dans chaque commune et à la Communauté de communes de registres laissant la possibilité aux habitants d'inscrire leurs observations et propositions aux heures et jours habituels d'ouverture, pour alimenter le schéma directeur cyclable de la Communauté de communes de l'Ile de Ré,
 - Possibilité d'adresser ses observations et propositions par courrier à l'attention de Monsieur le Président 3, rue du Père Ignace CS 28001 17401 SAINT MARTIN DE RE ou par mail à l'adresse suivante : mobilites@cc-iledere.fr ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : 21.12.2021

Le Président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, Lionel QUILLET

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021150-DE
Reçu le 20/12/2021